

place de la Sallaz : la route de contournement verra prochainement le jour

La Municipalité de Lausanne se réjouit vivement d'une récente décision du tribunal cantonal rejetant le recours déposé contre la construction de la route de contournement de la place de la Sallaz. Retardée par diverses procédures, la construction de la route de contournement de la Sallaz va pouvoir débuter à la fin du délai de recours. Des aménagements provisoires ont permis de mettre en œuvre la réorganisation des transports publics dans le Nord-Est lausannois à l'ouverture du m2.

Adopté en juin 2006 par le Conseil communal et approuvé par l'autorité cantonale, le préavis 2005-83 propose de réaménager toute la partie supérieure de la vallée du Flon. Le projet prévoit de construire une nouvelle route pour contourner la place de la Sallaz et diminuer le trafic automobile dans les quartiers. Mis à l'enquête publique complémentaire fin 2007, des mesures d'accompagnement proposent la couverture d'une partie de la route, la réalisation d'un giratoire et la construction de murs végétalisés et de parois anti-bruit le long de la route de contournement et sur la route de la Feuillère. Voulues par la Municipalité et le Conseil communal, ces mesures volontaristes ont nécessité l'adoption d'un 2^{ème} préavis (préavis 2008/24) et un complément de procédure demandé par le Tribunal administratif.

Après la mise en exploitation du m2 en octobre 2008, la construction de la route de contournement permettra de créer à la Sallaz une véritable interface entre le métro et les transports publics. Après un débat participatif avec les habitants et les commerçants du quartier, le traitement architectural de la place a fait l'objet d'une enquête publique. La direction des travaux a défini un dispositif transitoire pour mettre en œuvre la réorganisation des transports publics dans le Nord-Est lausannois à l'ouverture du m2.

Dans son arrêt du 9 octobre 2009, le tribunal cantonal a rejeté un recours déposé contre la construction de la route de contournement. La Municipalité se réjouit vivement de cette décision qui permettra à court terme aux habitants de s'approprier à nouveau de la place de la Sallaz.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Olivier Français, directeur des travaux, tél. 021 315 52 00

Lausanne, le 13 octobre 2009